

DÉPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE
92501

**Extrait du Registre
des délibérations
du Conseil municipal**

SÉANCE DU 4 JUILLET 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 04 JUILLET, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 26 JUIN 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLECH, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. GUINÉE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, Mme BERNARD, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

M. RUFFAT (pouvoir à Mme DE POIX), M. PARDIGON (pouvoir à Mme GARRY), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLECH), M. JEANMAIRE (pouvoir à Mme PAPONNAUD), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), M. POIZAT (pouvoir à M. INDJIAN), Mme DE LA SERRE (pouvoir à Mme HALIPRÉ).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole Thierry ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 168 - Acquisition à l'euro symbolique dans le cadre d'une offre volontaire de concours à l'aménagement urbain de plusieurs parcelles cadastrées section AP n°1257, 1261,1263,1265 et 1267.

Le Maire rappelle que les sociétés SPIRIT IMMOBILIER et SAS LA PORTE DE MONTMARTRE ont réalisé un ensemble immobilier de 45 logements en accession dans le cadre de l'opération d'aménagement dénommée USP 26 C « Boulevard Richelieu-Place Besche».

Le promoteur a manifesté sa volonté de participer à l'aménagement urbain de voirie dans le cadre d'une offre volontaire de concours et de céder, moyennant le prix d'un euro (1,00 €), à la Ville de Rueil-Malmaison, les parcelles de terrain cadastrées AP n°1257, 1261, 1263,1265 et 1267.

Dans le cadre de la réalisation de cet ensemble immobilier sur le site, ces parcelles constituent des délaissés ayant vocation à intégrer le domaine public.

Le Maire invite, en conséquence, l'Assemblée à approuver l'acquisition à l'euro symbolique dans le cadre d'une offre volontaire de concours, de ces parcelles totalisant une superficie de

303 m² appartenant aux sociétés SPIRIT IMMOBILIER et LA PORTE DE MONTMARTRE.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

La Commission de l'équipement, de l'urbanisme et du développement durable entendue le 26 juin 2023 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 29 juin 2023 ;

ACCEPTE d'acquérir à l'euro symbolique, dans le cadre d'une offre volontaire de concours à l'aménagement urbain, les parcelles de terrain cadastrées AP n° 1257, 1261, 1263, 1265, 1267 pour une superficie totale de 303 m², appartenant aux sociétés SPIRIT IMMOBILIER et la PORTE DE MONTMARTRE.

AUTORISE Le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette acquisition.

PRECISE que les frais notariés seront pris en charge par la Ville.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 10 juillet 2023

N° identifiant : 092-219200631-20230704-lmc146117-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 10 juillet 2023